

Projet de décret inscrivant le silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques

Soumis à participation du public du 14 février au 16 mars 2026

Synthèse des observations et propositions du public

1) Nombre total d'observations reçues

Au total, 3 170 avis ont été reçus sur le projet de décret.

10 sont des « pourriels ». 163 sont des doublons. Le sens de l'avis est expressément « indécis » ou bien indéterminable pour 72 commentaires.

L'intégralité des avis reçus est disponible sur Internet, à l'adresse : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-inscrivant-le-silure-sur-la-liste-a3316.html

2) Synthèse

Parmi les 2 925 commentaires tranchés, 1 291 sont favorables au décret (44,1 %) et 1 634 sont défavorables (55,9 %).

3) Thèmes abordés

1°) De nombreux participants à la consultation, qu'ils soient favorables ou défavorables au décret, insistent sur leur connaissance du terrain :

- « j'ai retrouvé dans l'estomac des silures des petits sandres, et des gardons » ;
- « j'ai l'occasion de pêcher aussi bien en barque que du bord sur différents sites : Seine, Eure, lac de Pannecière dans le Morvan, lacs de barrage dans le Cantal notamment Enchanet »
- « Je suis président d'une AAPPMA de première catégorie et j'ai la gestion de 6 plans d'eau »
- « Je ne suis pas scientifique, je pêche et j'observe simplement ... »
- « j'ai la chance de pouvoir étudier ce poisson depuis maintenant pas mal d'années (habitant au bord d'une rivière) »

Des formulations telles que « je suis pêcheur », « j'ai 72 ans et je pêche depuis plus de 60 ans »... apparaissent expressément dans environ 300 messages, qu'ils soient favorables ou défavorables au projet de décret.

La Loire est mentionnée à 213 reprises, suivie par la Garonne et la Dordogne (resp. 128 et 76 occurrences) et le Rhône (97 occurrences).

Plusieurs participants font également état de leurs diplômes, par exemple : « J'ai 46 ans, 2 diplômes en aquaculture dont 1 de technicien aquacole, je pêche depuis l'âge de 8 ans, j'ai une spécialisation en poisson d'eau douce. »

2°) Plusieurs participants indiquent expressément être indécis : « cela dépend », « à la fois pour et contre ? », « mitigé »...

Quelques commentaires recherchent des solutions de compromis, et proposent des alternatives au projet de décret :

« Le cas du silure doit être traité de façon différente en fonction des zones géographiques. Dans les zones où les populations de poissons migrateurs amphihalins, c'est-à-dire vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées sont constatées ou soutenues, le silure doit être déclaré nuisible. Dans les autres zones géographiques, non, car il peut participer à un certain équilibre dans nos plans d'eau et rivières. Certes cela va encore complexifier la réglementation avec des zones acceptables et d'autres non, mais il ne peut être question de l'éradication de cette espèce. »

« Pourquoi ne pas mettre une fenêtre, comme celle du brochet, de 0 à 1,50 m à détruire, à la fin il en restera moins, cela n'empêchera pas certaines pêches commerciales, et pour les pêcheurs de silures d'avoir des spécimens »

« (...) je considère que le silure doit être classé comme nuisible au-delà de la taille d'un mètre. »

3°) Les participants **défavorables au projet de décret** considèrent que le silure est un « bouc émissaire » (l'expression figure dans 161 messages).

Selon eux :

- la régression des poissons d'eau douce, amphihalins ou non, est d'abord la conséquence des obstacles à la continuité (presque 600 occurrences), de la pêche professionnelle en mer et en eau douce (environ 500 occurrences¹), de la pollution des milieux (470 occurrences) et de la prédation par le cormoran (463 occurrences) ;
- les impacts du silure ne sont pas démontrés scientifiquement ;
- le silure joue un rôle important dans les écosystèmes et y a « sa place » (l'expression se retrouve dans plus d'une centaine d'observations) ;

¹ Dans plusieurs cas, le contenu du commentaire était irrespectueux. Cela rejoint le constat déjà dressé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable à propos de la cohabitation difficile entre pêcheur de loisirs et pêcheurs professionnels en eau douce (Boisseaux Th., CGEDD : *Propositions pour une politique de maintien et de développement de la pêche professionnelle en eau douce*, Rapport n° 010030-02, décembre 2015, § 1.2.3. « Des opposants extrémistes »)

https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0009151/010030-02_rapport.pdf.

- le silure s'autorégule (« en prélevant les géniteurs ça va faire une explosion du nombre de silure »)
- le silure permet le développement du loisir pêche : c'est un « poisson d'avenir », un « poisson de sport à préserver », « le sauveur de la pêche en France ».

4°) Les participants **favorables au projet de décret** alertent sur les impacts du silure :

- Sur les poissons migrateurs amphihalins, en particulier le saumon et l'anguille ;
- Sur les poissons d'eau douce (brochets, sandres, perches, brèmes...) : « Même les carapistes aujourd'hui se plaignent de prendre plus de silure que de carpes. » ;
- Sur les oiseaux d'eau, avec plus d'une centaine de messages évoquant les appelants utilisés pour la chasse (21 occurrences) ou, plus généralement, les canards (86 occurrences). Poules d'eau, foulques, grèbes, cygnes sont également cités.

Plusieurs messages regrettent que le décret n'aille pas assez loin (« Le silure doit être classé nuisible, esod, invasif... »), et proposent :

- la généralisation à tout le territoire national du classement comme espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques ;
- l'interdiction du « no kill » c'est-à-dire de la remise à l'eau vivant des silures après leur capture.

5°) **Les 2 925 commentaires tranchés sont rédigés sur un ton souvent passionné...**

a) ...qu'ils soient favorables au décret :

- « Le silure est une catastrophe pour l'environnement en eau douce. »
- « drame pour la biodiversité »
- « espèce mortifère »
- « malgré mon amour pour toutes espèces confondues je dois admettre qu'ils posent beaucoup de soucis »
- « Le silure tue la pêche de loisir et les écosystèmes »
- « Il y a longtemps que cela aurait dû être fait ! Comme d'habitude, on attend toujours d'être dans le pétrin pour réagir ! »
- « Pour la biodiversité rien de tel que le silure en effet il fait bien le ménage. Plus une poule d'eau, plus un canard sur la Vilaine, de moins en moins de sandres et de brochets et disparition totale des grosses brèmes . Bravo le silure »

b) ... ou défavorables :

- « Haro sur le baudet »
- « une solution ancrée dans le déni »
- « une aberration »
- « une bêtise »
- « ridicule »
- « une énorme erreur stratégique »
- « une hérésie »
- « une mascarade exécutée avec brio »
- « hypocrisie »

- « un désastre à venir »
- « scandaleuse décision »

6°) On note enfin une **opposition très marquée entre deux conceptions de la pêche de loisir**

Des pêcheurs de loisir favorables au décret critiquent les pratiques de pêche du silure :

- « Le fait de faire souffrir un poisson juste pour le plaisir de la capture me dépasse » ;
- « les pêcheurs de silure ne pêchent que ça pour moi ce n'est pas de la pêche. » ;
- « tout ça pour des photos sur Facebook ou autre » ;
- « La priorité des pêcheurs ne doit pas être le poisson trophée mais la gestion des espèces natives » ;
- « l'intérêt de sa pêche n'est pas flagrant. Du matériel lourd pour 'tracter' un géant et se faire les biceps... Bof... Il y a la pêche en mer pour ça »

Les pêcheurs de silures adoptent un positionnement inverse :

- « Franchement je crois que vous cherchez à que nous les jeunes on arrête de payer votre carte de pêche (qui est en plus hors de prix) Le silure nuisible ? Il régule tout, les poissons-chats comme la perche, les gobies, etc... alors oui il peut manger c'est congénère mais c'est leur façon de fonctionner, vous nous faites bien rire, c'est sûr que ça doit être encore les présidents de Fédés qui ont 50 ans passés (...) »
- « Je pense qu'il faut vivre avec son temps aujourd'hui toutes les espèces autochtones disparaissent il y a aussi une génération de pêcheurs qui disparaît et des techniques qui changent et qui ont même évolué, les anciennes pêches sont loin d'être aussi efficace comme les technique modernes. Les pêcheurs doivent se remettre en question, pas faire leur quota pour lequel ils ont payé une carte de pêche cela ne vient peut-être pas du silure mais de leur façon de pêcher : avec la pratique du no-kill les poissons se sont éduqués (...) »
- « Je suis contre cette décision qui ne sert qu'un petit nombre et fait miroiter à certains mal informés les pêches d'antan que l'on ne fera plus. »